



Aucune dérogation selon le ministre de la santé

Rubrique : actualités - Date : jeudi 8 novembre 2007

Interdiction de fumer - déclarations de la ministre de la santé

L'AFP et LE PARISIEN signalent que Roselyne Bachelot, ministre de la santé, a réaffirmé hier que le tabac serait supprimé dans tous les lieux de convivialité, sans aucune dérogation.

L'AFP rapporte les propos de la ministre sur RMC et BFM-TV : il y aura « évidemment la suppression du tabac dans tous les lieux de convivialité » et « je souhaite qu'il n'y ait aucune dérogation ». Selon elle il sera possible « d'accompagner les buralistes » pour faire face à cette évolution. D'après l'agence, face à la crainte de certains établissements de perdre une partie de leur clientèle, Roselyne Bachelot a relevé que « ceux qui ne fument pas auront grand plaisir » à fréquenter restaurants et autres lieux de convivialité. Elle a également rappelé que des « pièces fumoirs » pourront être installées dans ces établissements mais qu'il sera « interdit d'y faire un service » de façon à protéger les serveurs du tabagisme passif. Interrogée par un auditeur sur les bars à narguilé, la ministre a répondu qu'il « n'y a aucune raison que la loi ne s'applique pas dans les lieux où l'on fume le narguilé, encore plus dangereux que les autres méthodes de fumer ».